

Conseil d'Administration du 12 février 2026

Extrait du registre des délibérations

D 03/2026

Finances

Exercice 2026
Subventions aux
associations

L'an deux-mille-vingt-six, le 12 février à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du CCAS de SAINT-ANDRE-LEZ-LILLE, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Marie MARCHAND, Vice-Présidente du CCAS, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 30 janvier, soit douze jours auparavant.

Administrateurs en exercice

Etaient présents :

Marie MARCHAND, Pascal THIBAUT, Cédric ANDRE, Hervé LESIEUX, Régis LOGIER, Martine DURIEUX, Esteban GARCIA, Patricia BOUCHE, Michèle BOUCAUT

Etait absent ayant donné procuration :

Ghislaine CAVROT à Hervé LESIEUX

Sont excusés :

Elisabeth MASSE, Présidente du CCAS, Frédérique BRILLOT, Denise DE TEMMERMAN, Thomas FICHAUX, Christiane CLERET, Guy-Emmanuel DECASTECKER, Isabelle GALLET

Nombre d'administrateurs :
En exercice : 17
Présents : 09
Absents : 7
Excusés-représentés : 1
Votants : 10

Monsieur Pascal THIBAUT a été élu secrétaire de séance

Rapport de Madame Marie MARCHAND :

Le CCAS de Saint-André apporte son soutien financier à de nombreuses associations pour les aider à développer et pérenniser leurs activités dans le domaine social, de la solidarité ou de la santé.

Ce soutien est réalisé sur la base des dossiers de subvention, en tenant compte de différents facteurs tels que le nombre d'adhérents, la contribution de l'association à l'animation du territoire, l'accès le plus large possible à tous les publics.

Il est donc proposé d'attribuer des subventions aux associations suivantes :

SUBVENTION - CDAD	5 000,00 €
SUBVENTION - SECOURS POPULAIRE	4 200,00 €
SUBVENTION - AIAAVM	3 185,00 €
SUBVENTION - LES RESTOS DU COEUR	2 500,00 €
SUBVENTION - ADIL	1 800,00 €
SUBVENTION - CLUB DES SENIORS	1 500,00 €
SUBVENTION - VAINCRE LA MUCOVISCIDODE	850,00 €
SUBVENTION - DONNEURS DE SANG	600,00 €
SUBVENTION - CLCV	300,00 €
SUBVENTION - PASSAGE A L'ACTE	300,00 €
TOTAL GENERAL	20 235,00 €

La Vice-Présidente,
soussignée, certifie que
la liste des délibérations
a été affichée dans les
délais légaux.

Le Conseil d'Administration,

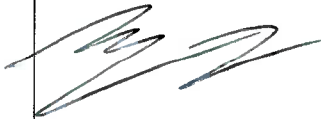
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

- VALIDE Les attributions de subventions aux associations telles que présentées dans le tableau ci-dessus ;
- INSCRIT Les crédits correspondants au Budget 2026 ;
- AUTORISE Madame La Présidente à signer tout document relatif à cette délibération ;
- DIT Que cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

POUR EXTRAIT CONFORME

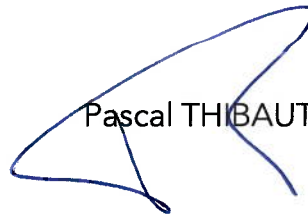
La Présidente du CCAS



Elisabeth MASSE



Le secrétaire de séance,



Pascal THIBAUT